

Ministère de la Culture

DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
DE BRETAGNE

Hôtel de Blossac
6 rue du Chapitre - CS 24405
35044 RENNES cedex

Service Arts Plastiques :
Olivier Lerch, Conseiller
Nadine Kerleau, Assistante
Tél. 02 99 29 67 93 –
cap.bretagne@culture.gouv.fr

ALLOCATION D'INSTALLATION D'ATELIER OU ACQUISITION DE MATÉRIEL

Décret n° 2015-92 du 28 janvier 2015

année 2020

Date limite de dépôt du dossier : Vendredi 27 mars 2020 avant 17h00

**à la DRAC de Bretagne
ou par voie postale (le cachet de la poste faisant foi)**

La Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne attribue des allocations d'installation d'atelier ou acquisition de matériel aux artistes plasticiens en activité, résidant dans la région Bretagne, pour le financement de travaux d'aménagement de leur atelier ou l'acquisition de matériel professionnel nécessaire à leur activité de création.

La demande ne peut excéder 50 % du coût total des travaux d'aménagement ou de l'acquisition de matériel.

L'allocation doit être déclarée aux services fiscaux et à la Maison des Artistes.

A noter : il est conseillé de prendre rendez-vous auprès du service arts plastiques avant le dépôt du dossier.

Modalités d'attribution de l'aide :

Le bénéficiaire d'une allocation d'installation d'atelier ne peut pas prétendre, la même année, à l'attribution d'une aide individuelle à la création. Elle n'est pas cumulable avec une candidature au soutien pour le développement d'une recherche artistique ou toute autre aide du Centre national des arts plastiques (CNAP).

Le bénéficiaire d'une allocation d'installation d'atelier ne peut pas solliciter la même aide au cours des trois années suivant son octroi.

Le bénéficiaire de l'aide devra adresser un bilan de réalisation de son projet (factures, photographies... etc) dans l'année qui suit l'attribution de l'aide.

Les demandes sont examinées par une commission consultative régionale constituée par des représentants de l'État (DRAC et/ou DGCA), et des personnalités qualifiées dans le domaine des arts visuels (artistes représentants d'organisations professionnelles, directeurs de FRAC et centres d'art, critiques, directeurs d'écoles supérieures d'art, conservateurs de musées,...) qui se réunit une fois par an.

Modalités de traitement des dossiers:

Les critères permettant d'apprécier les demandes sont :

- une activité artistique régulière,
- la cohérence et l'évolution de la démarche artistique,
- l'adéquation de l'œuvre avec son époque d'émergence,
- l'articulation du projet avec l'ensemble du travail,
- les conditions de faisabilité et de réalisation du projet présenté,
- le contexte social et financier spécifique à chaque demandeur.

La liste des bénéficiaires et le montant de l'aide attribuée sont arrêtés par le Préfet de Région après avis de la commission. **Les résultats de la commission sont communiqués à chaque candidat par courrier.**

Lieu de dépôt des dossiers

**Direction Régionale des Affaires Culturelles
de Bretagne (DRAC)
Service des arts plastiques
Hôtel de Blossac
6 rue du Chapitre - CS 24405
35044 RENNES cedex**

Activité artistique

- | | | |
|---|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Peinture/estampe | <input type="checkbox"/> Vidéo | <input type="checkbox"/> Création multimédia |
| <input type="checkbox"/> Sculpture / Installation | <input type="checkbox"/> Graphisme | <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : |
| <input type="checkbox"/> Dessin / Gravure | <input type="checkbox"/> Photographie | |

Demandeur

- Mme M. Mlle

Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Nationalité :
Adresse domicile :
Code Postal : Ville :
Tél. domicile : Tél. mobile :
Courriel :
Site internet :

Atelier

Adresse de l'atelier :
.....
Code Postal : Ville :
Tél.atelier : Fax :

Etes vous :

- | | | |
|---------------------------------------|------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Propriétaire | <input type="checkbox"/> Locataire | <input type="checkbox"/> d'une collectivité locale |
| | | <input type="checkbox"/> d'un office d'HLM |
| | | - Lequel |
| | | <input type="checkbox"/> autre (précisez) |
| | | <input type="checkbox"/> date de fin de bail..... |

Situation familiale et sociale

Marié (e) Vie maritale Célibataire Divorcé(e) Veuf (ve)

Profession du conjoint :

Nombre d'enfants à charge :

Autres personnes à charge :

N° de SIRET :

N° d'affiliation et date d'inscription au régime de sécurité sociale géré par :

La Maison des artistes

L'Agessa

Autres (à préciser)

Situation fiscale

Montant des revenus de l'année précédente :

Demandeur	Revenus afférents à la profession artistique €
	Revenus afférents à d'autres professions €
Conjoint	Revenus afférents à sa profession €
	Revenus autres €
MONTANT TOTAL DES REVENUS	 €

Coordonnées bancaires (joindre obligatoirement un RIB ou RIP original)

Banque : Domiciliation :

Code guichet : Code banque :

N° de compte : Clé RIB :

Liste de documents à joindre obligatoirement à une demande d'allocation d'installation d'atelier ou d'acquisition de matériel en 2 exemplaires (format papier par courrier postal et format numérique via Wetransfer)

Le formulaire ci-joint rempli avec le plus grand soin accompagné de :

- un curriculum vitae récent comprenant :
 - les expositions
 - les résidences
 - les éditions
 - les bourses/allocations/prix (déjà obtenus en France et/ou à l'étranger)
 - les formations
- Une documentation artistique sur fichiers compatibles avec un ordinateur PC (photos au format jpg, encodage vidéo en format mp4), à déposer via **Wetransfer**
- Dernier avis d'imposition
- Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou de la carte de séjour pour les candidats étrangers
- Un justificatif de résidence nominatif datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, impôts locaux, facture EDF...)
- Le numéro de SIRET délivré par l'INSEE à l'adresse actuelle du candidat et identique au RIB** (demande à adresser à l'URSSAF dont dépend le domicile. Voir également sur le site de la Drac, en bas de page <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/Aides-et-demarches/Arts-plastiques-cinema-livre-et-lecture-spectacle-vivant>)
- Un relevé d'identité bancaire ou postal original **avec une adresse identique à celle du SIRET**

éventuellement accompagné :

- d'une attestation – a minima de déclaration - à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA pour l'année en cours ou d'un récépissé de déclaration d'activité délivré par la Maison des Artistes et d'une copie de la liasse Pzéro

- Argumentaire concernant le projet
- Plan de financement des travaux (justificatifs des ressources affectées à ces travaux (exemple : prêt bancaire ou familial, plan d'épargne logement, etc...) voir budget détaillé page 7 ou 8.
- Déclaration sur l'honneur du non commencement des travaux ou de non acquisition du matériel pour lequel l'aide est demandée.

Pour les demandes d'allocation d'installation d'atelier :

- Photocopie du titre d'occupation des lieux (actes de propriété, bail)
- Photocopie du permis de construire** ou de l'**autorisation de travaux** ou, le cas échéant, de l'autorisation du propriétaire d'effectuer les travaux
- Plans et photographies de l'atelier avant travaux
- Descriptif, plans et dessins du projet des travaux
- Devis de l'entreprise des travaux à réaliser ou devis des matériaux si les travaux sont effectués par vous-même (devis détaillé TTC)

Pour les demandes d'acquisition de matériel :

- Descriptif des matériels
- Devis des matériels
- Le cas échéant, présentation de travaux réalisés avec le matériel informatique demandé

A noter : Les dossiers de candidature doivent être complets pour être soumis à l'appréciation de la commission. Dans le cas où les dossiers seraient retenus, la DRAC se réserve le droit de conserver des documents relatifs au projet (biographie, photographies...).

Signature

Je, soussigné(e), déclare assurer la responsabilité des pièces confiées la DRAC Bretagne et ne saurais rendre celle-ci responsable en cas de perte, vol ou dégradation du dossier.

Fait àleSignature.

Objet de la demande

La demande peut concerner l'aménagement d'un atelier et/ou l'achat de matériel professionnel lié à l'activité de la création

1 – AMENAGEMENT D'UN ATELIER

L'allocation d'installation s'applique exclusivement aux locaux dévolus à l'exercice de l'activité (hors ateliers de pratique tous publics) et non aux espaces consacrés au logement.

Les artistes doivent être propriétaires ou locataires en titre des locaux à aménager.

Les artistes peuvent réaliser les travaux eux-mêmes mais seul sera pris en compte le coût des matériaux. En cas d'intervention d'un architecte, le remboursement de ses honoraires ne pourra être demandé.

A/ Informations sur les autorisations administratives concernant les travaux

Demande de permis de construire
Demande d'autorisation de travaux (administrative) du maire

B/ Conditions actuelles de travail

Descriptif : des photographies et plans peuvent être joints au dossier :

.....
.....
.....

C/ Nature du projet

Descriptif global du projet d'acquisition de matériel : des plans et/ou dessins et devis doivent être joints au dossier

.....
.....
.....

D / BUDGET DÉTAILLÉ du projet d'aménagement d'atelier : (sommes arrondies à l'euro supérieur)

DEPENSES (rappel : joindre les devis)	RECETTES
	Prêt familial € Prêt bancaire € Apport personnel € Autres €
	ALLOCATION DRAC (pas plus de 50 % des recettes).....€
TOTAL DES DEPENSES €	TOTAL DES RECETTES €

2 – Acquisition de matériel

Seules les demandes de matériels strictement professionnels et nécessaires à l'exercice de la pratique artistique sont recevables. Les demandes de matériel informatique pour la gestion comptable ou la communication ne sont pas recevables.

Toute demande d'acquisition de matériel informatique ou numérique doit faire l'objet d'une présentation de travaux réalisés avec ce type de matériel.

Le matériel peut être acheté d'occasion mais doit faire l'objet d'une facturation.

A/ Conditions actuelles de travail

Descriptif : des photographies et plans peuvent être joints au dossier

.....

B/ Nature du projet

Descriptif global du projet d'acquisition de matériel : des plans et/ou dessins et devis doivent être joints au dossier :

.....

C/ BUDGET DÉTAILLÉ de l'acquisition de matériel : (sommes arrondies à l'euro supérieur)

DEPENSES (rappel : joindre les devis)	RECETTES
	Prêt familial€ Prêt bancaire € Apport personnel € Autres €
	ALLOCATION DRAC (pas plus de 50 % des recettes).....€
TOTAL DES DEPENSES €	TOTAL DES RECETTES €

3 – Récapitulatif de la demande pour l'aménagement d'atelier et/ou l'acquisition de matériel

DEPENSES (rappel : joindre les devis)	RECETTES
Montant total des dépenses spécifiques à l'aménagement de l'atelier €	Prêt familial € Prêt bancaire € Apport personnel € Autres €
ET	
Montant total des dépenses envisagées pour l'acquisition de matériel €	ALLOCATION DRAC (pas plus de 50 % des recettes).....€
TOTAL DES DEPENSES(1) €	TOTAL DES RECETTES(2) €

LE MONTANT DU TOTAL (1) DOIT ÊTRE ÉGAL AU MONTANT DU TOTAL (2)